

Station d'Épuration de Port Douvot - Transport de boues en vue de leur valorisation agricole - Marché annuel

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis une vingtaine d'années, les boues séchées produites par la station d'épuration de Port Douvot sont recyclées à usage agricole par épandage.

Cette valorisation a été contractualisée à partir des années 1980 dans le cadre de l'action de la Mission de Valorisation des Déchets (MVAD) de la Chambre d'Agriculture. L'établissement en 1994 d'un plan d'épandage des boues, sera poursuivi en 1995 afin de s'assurer au niveau technique et réglementaire de la bonne utilisation des boues produites.

Les conditions financières de cette valorisation ont considérablement changé ces dernières années et la Ville de Besançon supporte aujourd'hui l'intégralité des coûts de transport et d'épandage des 15 à 16 000 tonnes de boues produites par an.

Le transport des boues de la station d'épuration aux lieux d'épandage a été assuré en 1994 sensiblement à parité par les moyens du Service Assainissement et par l'Entreprise. Il est proposé de reconduire en 1995 cette formule souple qui permet de faire appel à l'Entreprise lorsque les moyens internes sont insuffisants.

A cet effet, un avis d'appel à la concurrence pour le transport des boues d'épuration a été passé en date du 8 décembre 1994. Le montant maximum de cette dépense est de 600 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché négocié correspondant au transport d'une partie des boues produites pour l'année 1995 dans la limite du crédit inscrit au Budget Primitif de l'année 1995 – Service Assainissement au compte 993.6248.30800.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voulais poser une question sur les boues notamment à ceux qui sont médecins et qui siègent à la Commission Environnement car il me semble que dans les boues on concentre des métaux qui sont toxiques. Je voulais savoir si on s'était posé cette question pour ces boues qu'on utilise pour des cultures potagères. Y a-t-il des études faites là-dessus ? Est-ce qu'il n'y a pas danger ?

M. RUEFF : D'une part, les boues sont toujours contrôlées, d'autre part, elles sont épandues sur des terrains agricoles et non pas sur des cultures potagères. Des protocoles sont passés avec la Mission Agricole de Valorisation des Déchets qui se charge du contrôle et de la vérification afin qu'il n'y ait pas de problème avec les boues qu'on épand.

M. LE MAIRE : C'est une préoccupation que nous avons. Je vous précise aussi que ces boues sont conformes à la norme NF 44.041.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.